



Montpellier, le 13 octobre 2020

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Le 5 octobre 2020, vous avez adressé un courrier aux organisations syndicales représentatives de l'Enseignement supérieur et de la recherche, accompagné du projet d'« Accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières ».

SUD éducation et SUD Recherche EPST ne signeront pas ce protocole d'accord.

Nous considérons que ce protocole d'accord est indécent. Il est indécent en ce qu'il s'est agi, par son entremise, de gagner quelques maigres soutiens au projet de Loi de programmation de la recherche (LPR). Or, ce projet de loi est largement rejeté par les agent-e-s du service public d'enseignement supérieur et de recherche, parce qu'il marque une nouvelle étape dans la précarisation, la mise en concurrence et la reféodalisation généralisées de l'université et de la recherche publique. Ce protocole est indécent, ensuite, parce qu'il vise à s'attirer les faveurs des titulaires par le biais d'augmentations des primes et des promotions au moment même où la LPR condamne les nouvelles générations de personnel de la recherche et de l'enseignement supérieur à une précarité massive.

Nous rejetons ensuite, de manière spécifique, les axes de ce protocole. L'axe 1 propose une revalorisation des rémunérations qui passerait exclusivement par le volant indemnitaire, ne prévoyant aucune revalorisation salariale en dépit d'un besoin criant de rénovation des grilles et de trop nombreuses années de gel des salaires. En particulier, les agentes et agents de catégorie C restent dans une situation inacceptable, ceux et celles de la catégorie B n'étant guère mieux loti-e-s. Si une partie des augmentations de primes prévues pour les chercheuses, les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les enseignantes-chercheuses (« E-C ») serait liée au grade et donc uniforme pour ces différents corps, des composantes fonctionnelles et individuelles sont également prévues, qui accroîtraient encore les inégalités entre collègues titulaires. L'arbitraire hiérarchique en serait renforcé, permettant aux présidences d'universités et d'EPST de s'attacher les soutiens de collègue en échange de primes plus confortables.

L'axe 2 relatif au repyramidage avalise la création des chaires de professeur junior prévue par la LPR. Or, ce dispositif ne peut que créer des tensions supplémentaires dans le collectif de travail. Cet axe 2 évoque aussi un double objectif : un socle minimal de 18 000 PR et un ratio PR/MC de 40/60. Si 18 000 postes de PR correspondent effectivement à 40% des effectifs PR+MC, alors le total des postes serait de 45 000 postes, contre 49 000 aujourd'hui. Le repyramidage serait donc échangé contre une perte sèche de 4 000 postes d'E-C.

Enfin, les repyramidages prévus à l'axe 2 ainsi qu'à l'axe 3 (pour la filière IRTF) prendraient la forme de voies d'accès réservées. En l'absence de garanties et de précisions sur les formes que prendraient ces recrutements réservés, en dehors du fait qu'ils feraient l'objet d'une « attention » aux différents niveaux du dialogue de gestion, de tels mécanismes viendraient renforcer l'arbitraire hiérarchique.

SUD éducation et SUD Recherche EPST s'opposent à la LPR votée en première lecture à l'Assemblée nationale et rejettent le protocole associé. SUD éducation et SUD Recherche EPST revendiquent :

- le recrutement de titulaires à hauteur de tous les besoins ;
- une augmentation significative des salaires pour toutes et tous les agent-e-s, qui aille dans le sens d'une correction des inégalités salariales ;
- l'arrêt de toutes les primes individualisées, fonctionnelles ou au « mérite » ;
- des déroulements de carrière sans blocage pour toutes et tous.

Veillez recevoir Monsieur le directeur nos respectueuses mais vigilantes salutations.

Janique Guiramand, pour Sud Recherche EPST

Hervé Guyon et Mikael Motelica-Heino pour Sud éducation

Sud Recherche EPST
70 rue Philippe de Girard
75018 Paris
06 37 74 86 44

Sud éducation
31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris
01 58 39 30 12